

Prévention des risques auditifs

Fiche pédagogique n°6

L'écoute d'œuvres musicales en classe

Au fil des années, les activités d'écoute ont pris une place de plus en plus importante dans les instructions officielles.

Dès lors, la question d'une écoute systématique peut se poser, d'autant plus que les moyens techniques et pédagogiques sont maintenant aisément disponibles. Voici quelques propositions pour l'écoute d'œuvres musicales en classe.

Quand ?

On consacre chaque séance un court moment (5 à 6 minutes) à écouter de la musique. Écouter, cela signifie que l'on ne fait que ça : l'écoute n'a pas lieu pendant une autre activité. Au contraire, c'est un temps où l'on ne fait rien d'autre, même pas parler ni bouger ! Si la musique que l'on écoute se prête à une activité corporelle, celle-ci se fera à un autre moment.

Un rituel ?

Il est préférable d'instaurer une habitude et de s'y tenir, plutôt que de compter sur 5 minutes libres qui ne viendront que rarement. On peut choisir le tout début de la séance, le retour de la pause (le cas échéant), le fin de séance ... Et l'on évitera ces moments peu productifs où l'on sait bien que les élèves sont peu disponibles : avant la sortie en récréation, juste après le repas...

Où ?

Peu importe, pourvu que chaque élève ait une place et s'y sente bien. Il est inutile d'imposer une façon de se tenir. La seule consigne utile est le silence et le calme.

La technique

L'idéal est de disposer d'une vraie chaîne stéréo avec deux haut-parleurs indépendants. Le son doit être assez fort pour que l'on perçoive bien la musique et que de petits bruits parasites ne prennent pas le dessus.

Si l'on utilise un appareil de taille plus modeste, il faut le placer un peu en hauteur pour que chacun entende bien.

Que faire écouter ?

De tout, un peu. On cherche la diversité de genres, de styles, d'époques, d'effectifs ...

Prévention des risques auditifs

Fiche pédagogique n°6

L'écoute d'œuvres musicales en classe

Quelle durée doivent avoir les extraits ?

Selon les cas, on choisit des extraits de quelques minutes.

Faut-il poser des questions ?

Le principe vise plutôt une écoute pour le plaisir, sans exploitation. Cela n'empêche pas les élèves de s'exprimer librement après l'écoute et de donner leurs impressions. Celles-ci vont sans doute s'appuyer d'abord sur le ressenti (« on dirait ... » ou « ça paraît triste »), parfois sur des connaissances (« c'est de la trompette, mon frère en joue »). L'enseignant peut demander aux élèves de justifier leurs impressions (« pourquoi cette musique a-t-elle l'air triste ? »).

Faut-il réécouter ? Quand ?

- Après un court échange verbal, on peut faire à nouveau entendre l'extrait.
- On peut aussi reprendre l'extrait quelques jours plus tard, et encore une autre fois quelques jours plus tard ...

Exploiter ces auditions ?

À défaut d'avoir posé des questions, l'enseignement peut vouloir tirer parti des remarques des élèves.

Par exemple :

- Pour établir un parallèle avec une autre écoute : une chanson, un extrait d'œuvre ...
- Pour garder trace des musiques écoutées et des impressions qu'elles nous ont faites.

Comment ?

- En donnant le titre par oral et par écrit : une étiquette qui va sur un panneau de la classe. L'extrait est ainsi repéré de façon visuelle associée à des impressions, des souvenirs.
- En ajoutant au titre quelques mots ou dessins choisis par les élèves en fonction de ce qu'ils ont exprimé : "*fait rêver*", "*doux*", "*l'orage*", "*la trompette*", "*ça tourne*"...